



Oblates
Assomption
Tutelle

REGLEMENT INTERIEUR DE SAINTE-ELISABETH

1. PASTORALE

La formation humaine et spirituelle est portée par toute la communauté éducative et animée par l'équipe pastorale, sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle fait partie intégrante du projet éducatif.

Tous les élèves sont concernés par les activités de pastorale et temps forts. La participation à la catéchèse dans le cadre de la préparation aux sacrements est laissée au choix des familles.

2. LIAISON FAMILLES/ETABLISSEMENT

EcoleDirecte est l'outil privilégié de communication avec les familles. Chaque responsable légal a ses propres codes d'accès qu'il ne doit pas communiquer à son enfant qui possède son accès élève.

L'élève doit toujours être en possession de sa carte d'identité scolaire afin de pouvoir entrer et sortir de l'établissement. En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée à la famille.

L'élève et sa famille sont tenus de consulter régulièrement EcoleDirecte pour le suivi de sa scolarité (modifications d'EDT, cahier de texte et messagerie, etc.).

3. PONCTUALITE / ASSIDUITE :

HORAIRES : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 1^{er} cours 8h10, dernier cours 17h45 selon l'emploi du temps (19h20 si option théâtre)

Pause méridienne de la 6^e à la 2^{nde} : 12h15-13h40

Mercredi : 1^{er} cours 8h10, dernier cours 12h15 selon l'emploi du temps de la 6^e à la 2^{nde} (13h10 pour le cycle terminal)

Les DST au lycée ont lieu le mercredi après-midi selon le planning annuel

ABSENCES :

Toute absence doit être signalée à l'établissement, le jour même, par EcoleDirecte le plus tôt possible sur la messagerie « Vie scolaire 2nd degré ».

Un certificat médical sera demandé pour les absences de plus de 3 jours.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des jours et des heures scolaires

4. TENUE VESTIMENTAIRE :

Une tenue sobre, convenable et décente est exigée. L'établissement se réserve la possibilité d'interdire toute tenue jugée incorrecte. La tenue de sport (maillot, jogging, etc) est interdite en dehors des heures d'EPS. Le bermuda et le short ne sont pas autorisés.

Le piercing est rigoureusement interdit. Le maquillage et le vernis à ongles sont interdits jusqu'en quatrième. A partir de la troisième, un maquillage discret sera toléré.

La blouse d'uniforme est obligatoire au collège. Le port d'une blouse (en coton) est obligatoire, pour les séances de laboratoire.

5. SUIVI DE LA SCOLARITÉ :

A l'issue des conseils de classe, un bulletin trimestriel est envoyé aux familles, contenant les notes trimestrielles et les appréciations des professeurs. Ces bulletins sont à télécharger sur EcoleDirecte et à conserver, aucun double ne sera fourni.

Ensemble Scolaire Sainte-Elisabeth

112 rue de Lourmel 75015 PARIS - Tél. 01 45 54 56 76 - secretariat@sainte-elisabeth.com - www.sainte-elisabeth.com



Oblates
Assomption
Tutelle

6. DISCIPLINE et SANCTIONS :

Le respect et la politesse des élèves entre eux et envers tous les adultes de Sainte-Elisabeth sont exigés.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte et aux abords de l'établissement en quelque circonstance que ce soit.

Les élèves ne sont pas autorisés à circuler dans les couloirs et escaliers lors des récréations.

Il est strictement interdit de consommer du chewing-gum.

Il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement tout objet contenant, dangereux et toute substance illicite.

Il est vivement déconseillé d'apporter tout objet de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol.

Trop de retards ou d'oublis répétés de blouse entraîneront une sanction.

Le téléphone portable est interdit au collège, son usage est toléré pour les lycéens sur les temps de récréation hors des bâtiments.

En cas de dégradation, l'élève effectuera un travail d'intérêt général et les frais inhérents seront facturés aux responsables légaux.

7. DEMI-PENSION

Aucun changement n'est accepté en cours de trimestre. Toute demande de modification sera à effectuer sur EcoleDirecte à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

Les collégiens qui déjeunent à la cantine le mercredi quitteront l'établissement à 13h15.

Les lycéens qui déjeunent à la cantine le mercredi seront libres de sortir à la fin de leur repas.

8. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont confiés aux élèves le jour de la rentrée en échange d'un chèque (de caution) de 150€ libellé à l'ordre de l'OGEC de Sainte-Elisabeth, avec le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque. Les livres doivent être couverts dans la semaine de rentrée.

Restitution des livres : les livres seront restitués en fin d'année. Aucun livre ne doit être déposé à l'accueil ou laissé en classe.

Le chèque de caution ne sera rendu à la famille que si tous les livres sont rendus dans un état conforme à la fiche manuels établie le jour de la rentrée.

9. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les élèves se mettront en tenue d'EPS dans les vestiaires. Pendant les séances et les trajets, le règlement intérieur de l'établissement s'applique strictement.

Conformément aux textes officiels, la dispense de pratique des activités physiques ne dispense pas de la présence aux cours d'EPS. Une dispense conforme doit être adressée à l'enseignant d'EPS et à la vie scolaire.

Date

Lu et pris connaissance

Ensemble Scolaire Sainte-Elisabeth

112 rue de Lourmel 75015 PARIS - Tél. 01 45 54 56 76 - secretariat@sainte-elisabeth.com - www.sainte-elisabeth.com